



## **SAINTE-JULIE**

### **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2018**

#### **PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 14 AU 20 MAI 2018**

Le conseil proclame la Semaine québécoise des familles du 14 au 20 mai 2018 ainsi que la Journée internationale de la famille le 15 mai 2018 et invite les citoyens à participer aux activités organisées à cet effet.

#### **PROCLAMATION - JOURNÉE DU JARDIN - 16 JUIN 2018**

Le conseil proclame le samedi 16 juin 2018, Journée du jardin à Sainte-Julie, et encourage la population à participer aux activités organisées à cet effet.

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES - MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil autorise les dépenses de deux élus pour leur participation au Sommet de la famille les 14 et 15 mai 2018, pour un total de 250 \$.

#### **FIN DE L'ENTENTE DE SERVICES – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

Puisque la Ville de Sainte-Julie considère que la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale seraient plus efficacement gérées par une régie intermunicipale à mettre en place avec d'autres organisations municipales de la région, la Ville de Sainte-Julie annonce son intention de mettre fin à l'Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale à son échéance, le 31 décembre 2018.

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION - RUE NOBEL**

Puisque la Ville de Sainte-Julie recevra une aide financière dans le cadre du programme Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration de la rue Nobel, le conseil autorise la signature d'une entente à cet effet.

## **PROTOCOLE D'ENTENTE - FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE**

Le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique et la Ville relativement à la location d'espaces pour la tenue du marché public et la présentation de spectacles ainsi que le paiement des compensations prévues.

## **ENCAN PUBLIC**

Le conseil mandate l'étude Drolet, huissiers de justice, pour tenir l'encan public le samedi 9 juin 2018 à 10 h, aux ateliers municipaux situés au 100, rue de Murano.

## **BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE**

Le conseil approuve le budget révisé pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

## **AIDES FINANCIÈRES**

Le conseil accorde les aides financières suivantes :

- 500 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour la participation des élèves du profil guitare au festival Rhythms International et au Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke;
- 400 \$ à M. Dave Richer dans le cadre de sa sélection pour participer au programme de l'Équipe du Québec de boccia pour la saison 2018;
- un total 4 900 \$ en subventions individuelles à 27 jeunes athlètes;
- une aide financière de quarante (40) heures de glace au Club de patinage artistique pour la compétition Invitation au taux horaire de 72,34 \$, taxes incluses, pour un total de 2 893,60 \$, ainsi qu'une aide financière de vingt (20) heures pour la quarantième édition de la Revue sur glace, au même taux horaire, pour un total de 1 446,80 \$;
- 7 909,40 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

## **NOUVELLE SIGNALISATION**

Le conseil annonce l'installation des nouveaux panneaux de signalisation suivants :

- pour interdire le stationnement en tout temps dans la placette de la rue des Glaïeuls, des panneaux « stationnement interdit » seront installés à cinq endroits différents dans la placette de la rue des Glaïeuls;

- pour interdire tout arrêt sur la rue Coulombe, à proximité de l'intersection de la rue Principale, afin de faciliter la circulation des véhicules et accroître la sécurité, des panneaux « arrêt interdit, d'ici au coin » seront installés des deux côtés de la rue Coulombe, sur une distance de 20 mètres à partir de la rue Principale;
- des panneaux « stationnement interdit » seront installés sur l'avenue Jules-Choquet, de façon à créer des zones de stationnement interdit aux endroits suivants :
  - du côté impair, en marge latérale du 1593, chemin du Fer-à-Cheval;
  - du côté pair, entre le 240 et le 256, avenue Jules-Choquet;
  - du côté impair, entre le 259 et le 265, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 264 et le 274, avenue Jules-Choquet;
  - du côté impair, devant le 275, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 284 et le 286, avenue Jules-Choquet;
  - du côté impair, entre la marge latérale du 1589, rue Borduas et du 307, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 320 et le 332, avenue Jules-Choquet;
  - du côté impair, entre le 337 et le 343, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 364 et le 372, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 412 et le 430, avenue Jules-Choquet;
  - du côté pair, entre le 488, avenue Jules-Choquet et la rue Principale.
- des panneaux « stationnement interdit » seront installés des deux côtés de la rue des Pervenches, à proximité de l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval;
- des panneaux « d'arrêt interdit » seront installés à différents endroits du côté impair du chemin du Fer-à-Cheval, de la rue Nobel au boulevard des Hauts-Bois;
- des panneaux « stationnement 20 minutes, 6 h 30 - 16 h, jours de classe », seront installés sur une distance de 14 mètres en aval du passage pour écoliers, du côté pair du boulevard des Hauts-Bois, à l'intersection de la rue Gilles-Vigneault;
- en raison de l'aménagement d'un passage pour piétons et bicyclettes face au 1103, boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Huet, avec des bandes de passage jaunes, des panneaux de "passage pour piétons et bicyclettes" seront installés à chaque extrémité de ce passage;
- en raison de l'aménagement d'un passage pour piétons et bicyclettes sur le boulevard Armand-Frappier, à l'intersection de la place de Blois, avec bandes de passage jaunes, des panneaux "passage pour piétons et bicyclettes" seront installés à chaque extrémité du passage pour piétons et bicyclettes et des panneaux « stationnement interdit » seront installés du côté pair, 10 mètres en amont du passage.

## **DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le conseil accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017.

## **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

La mairesse présente un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Sainte-Julie.

## **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil approuve le financement de projets totalisant un montant de 4 474,05 \$.

## **AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Le conseil vire un montant de 3 463 540 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| • Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations             | 1 788 000 \$ |
| • Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette          | 500 000 \$   |
| • Excédent de fonctionnement affecté – éventualités                | 212 000 \$   |
| • Excédent de fonctionnement affecté – Élections                   | 50 000 \$    |
| • Excédent de fonctionnement affecté – Espaces verts Le Sanctuaire | 913 540 \$   |

## **AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR**

Le conseil décrète une dépense fiscale représentant l'affectation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$, laquelle sera pourvue par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

## **ACHAT – IMPRIMANTE MULTIFONCTION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil octroie le contrat d'achat d'une imprimante multifonction modèle Xerox AltaLink C8035 pour le Service de sécurité incendie à la compagnie Xerox Canada Ltée (GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, pour un montant de 4 539,41 \$, taxes incluses, et

octroie à cette même entreprise le contrat d'entretien au coût/copie prévu à l'offre de services pour 60 mois.

#### **SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL - ASSOCIATION DES POMPIERS**

Le conseil accepte le renouvellement de la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie, SCFP section locale 5134, qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

#### **AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - NOUVEL ESCALIER À L'USINE D'ÉPURATION**

Le conseil autorise une dépense supplémentaire de 122 777,49 \$ pour les travaux de réparation et de sécurisation de la conduite de refoulement des pompes du poste de pompage principal ainsi que pour les modifications au bâtiment dans le cadre du contrat déjà adjugé à la compagnie Construction Richelieu inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration.

#### **ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D’AFFICHEURS DE VITESSE**

Le conseil accorde la commande pour l'achat et la livraison d'afficheurs de vitesse à la compagnie Trafic Innovation inc. pour un montant de 28 844,91 \$ (toutes taxes incluses). De plus, pour l'installation de ces afficheurs, il faut aussi prévoir une dépense de 9 500 \$ (taxes incluses).

#### **DÉROGATIONS MINEURES ET PLANS-CONCEPTS**

Le conseil accepte des demandes de dérogations mineures pour des immeubles du boulevard Armand-Frappier et la rue Paul-De Maricourt.

Le conseil approuve également des plans-concept de construction d'une nouvelle résidence sur le chemin du Fer-à-Cheval, de construction d'une station-service avec dépanneur sur la montée Sainte-Julie, de rénovation d'un bâtiment commercial sur la rue Léonard-De Vinci, d'agrandissement de bâtiments commerciaux sur la rue Léonard-De Vinci et la montée Sainte-Julie, d'affichage, de rénovation pour transformer un garage en pièce habitable, d'ajout d'un second étage pour une propriété de la rue de Grenoble, de démolition d'un immeuble de la montée Sainte-Julie, d'aménagement paysager ainsi que d'éclairage et d'installation d'un écran vert (mur acoustique) sur la montée Sainte-Julie.

## **RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseil renouvelle les mandats de M. Martin Archambault et Éric Dupuis, membres du Comité de l'environnement, pour une période de deux (2) ans se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2020.

## **APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Puisque la Ville de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (ci-après le "Ministère") dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et que ce projet représente un montant total de 179 208 \$, la Ville de Sainte-Julie confirme son engagement à financer la totalité du projet "Acquisition de documents", y compris la part correspondant à la subvention du Ministère.

## **FUTURS RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Le conseil annonce son intention d'adopter des règlements pour :

- réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur la rue Principale, entre la rue Bertrand et les limites de la municipalité de Saint-Amable et réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Daigneault dans la zone du parc Jules-Choquet (un projet de règlement est aussi adopté à cet effet);
- augmenter le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 4 750 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (un projet de règlement est aussi adopté à cet effet).

## **RÈGLEMENTS**

Le conseil adopte des règlements pour :

- payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$;
- payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$.